

**AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020**

REGATE INTERSERIE DU PERE NOEL
15 DECEMBRE 2019
Plan d'Eau de Moisson-Lavacourt et dans les locaux du CVML
Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt (CVML)
Grade 5C
Régate inscrite au Challenge Départemental de Voile des Yvelines

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- tous les bateaux en intersérie voile légère en temps compensé,
- tous les bateaux en intersérie multicoque en temps compensé.
- tous les bateaux en intersérie quillard de sport en temps compensé,
- tous les bateaux en intersérie dériveur en temps compensé,

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en effectuant une préinscription en ligne via la plateforme Awoo du CVML accessible avec le lien suivant :

<http://www.cvml.fr/je-minscris-au-club-ou-a-une-regate>

au plus tard le 11 décembre 2019.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les préinscriptions via la plateforme Awoo sont les suivants :

| Bateaux | Montant par bateau jusqu'au 11 décembre 2019 |
|-----------|---|
| Solitaire | 10 euros |
| Double | 20 euros |

Les droits requis pour les préinscriptions sur place sont les suivants :

| Bateaux | Montant par bateau à partir du 12 décembre 2019 |
|------------------|--|
| Solitaire | 10 euros |
| Double | 20 euros |

Il est à noter que pour les inscrits sur place, la fourniture du repas se fera en fonction des disponibilités.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Dimanche 15 décembre 2019 de 9h30 à 10h00

Un briefing sera proposé à 10h00

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|-------------|---|-----------|
| 15 décembre | 10h30 | toutes |

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **13h30** pour une nouvelle procédure.

A 14h00, le CVML offre le repas des concurrents : Raclette

Rangement du matériel et remise des prix à partir de 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 15 décembre 2019.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans l'annexe aux Instructions de Course.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués selon disponibilité.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site du CVML : <http://www.cvml.fr/>

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

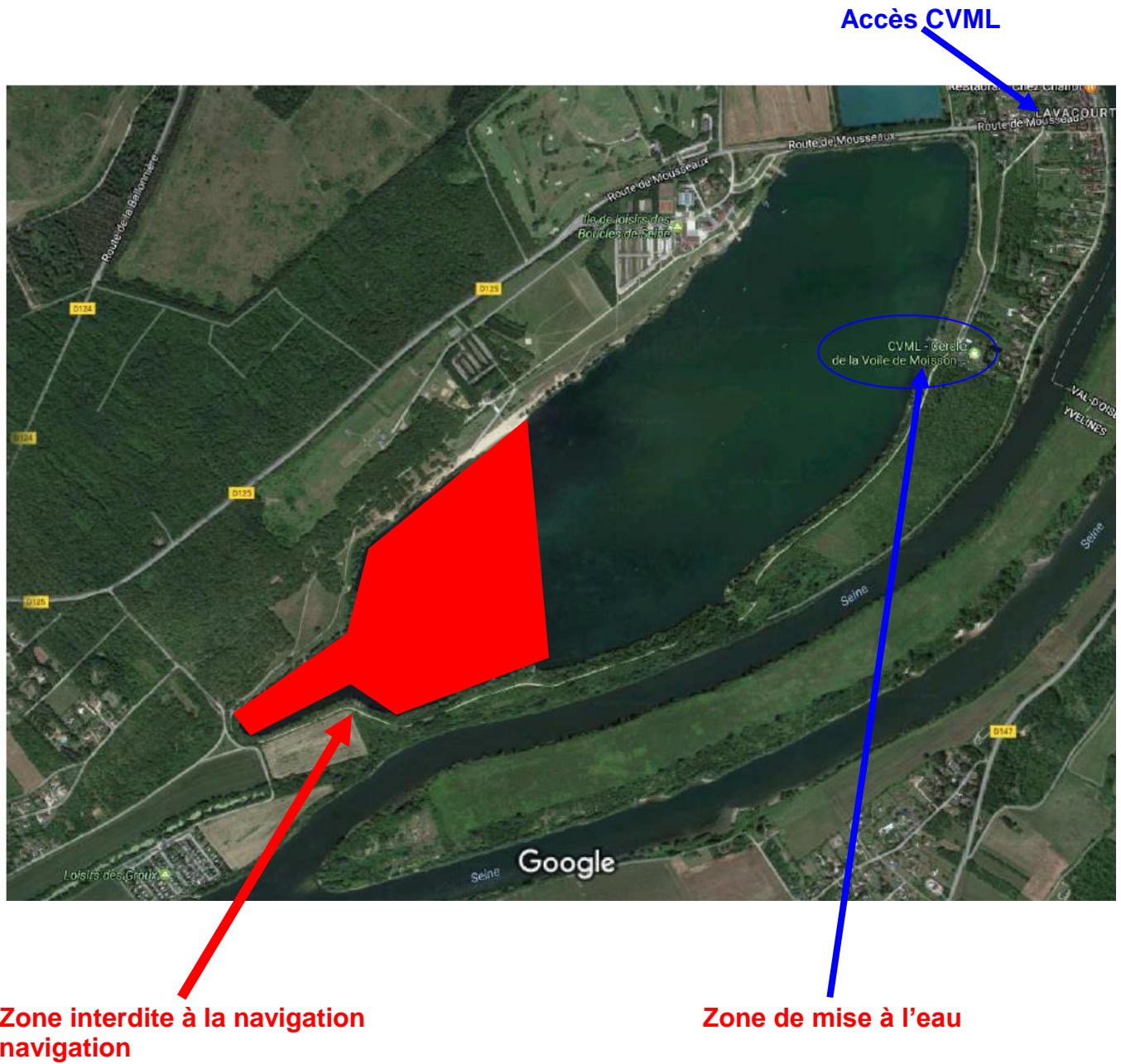
Eric TURBOT, cvml.info@gmail.com

Laurent LOUIN, laurent.cvml@gmail.com

Restauration et hébergement

- o Base de Loisirs des Boucles de Seine – Chrystel Pelchat - Tél. 01 30 33 97 80
<http://www.basebouclesdeseine.com>
- o Dans l'enceinte du CVML : possibilité de camping dans les espaces du club
- o Auberge de la Boucle, Moisson (crêperie, hôtel, centre village) : 01 34 79 33 66
- o La Ruche (hôtel et restaurant bord de Seine) : 01 30 33 20 00 contact@laruche78.com
- o Chez Charlot, Lavacourt (guinguette au bord de la Seine) : 01 34 79 30 06
- o Oh Diablotin, Mousseaux (centre village) : 01 34 79 35 89
- o Au Fil de l'Eau, Rolleboise (bord de Seine) : 01 30 42 09 86
- o La Mandarin de Bonnières (restaurant chinois) : 01 30 42 27 62

ANNEXE ZONE DE COURSE



Zone interdite à la navigation

Zone de mise à l'eau